



Municipalité de  
**SAINT-ALPHONSE**

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par le présent donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que;

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2022, un avis de motion a été donné visant la présentation et l'adoption du projet de règlement 333-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Alphonse. Un projet de ce règlement a été présenté séance tenante.

Le projet de règlement révisé remplacera le règlement 299-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce code d'éthique et de déontologie des employés énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des membres du Conseil municipal.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité au <https://st-alphonsegaspesie.com/>.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, 2 mai 2022 à 19 h au centre communautaire de Saint-Alphonse.

Donné à St-Alphonse  
Ce 21 avril 2022

Annick Duguay Cormier,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## Certificat de publication

Je, soussignée, Annick Duguay Cormier, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Alphonse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 13 h 15 le 25 janvier 2022 à chacun des endroits conformément à la résolution 240-10-2016 (au bureau de la municipalité et au Dépanneur Le Duo) et sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 janvier 2022

Annick Duguay Cormier  
Directrice générale et greffière-trésorière